

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA
DU 6 DECEMBRE 2017**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 JUIN 2017

Le procès-verbal du Conseil d'Administration SNADMSA du 14 juin 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil et sans remarques.

2. POINT SUR LES ADHESIONS

En lien avec le fort taux de renouvellement des Agents de Direction, nous avons constaté de nombreuses adhésions dans le cadre de notre Assemblée Générale (invitation et sollicitation pour le questionnaire).

Nouvelles adhésions :

- Catherine RENSON, Sous-Directrice de la MSA Mayenne Orne Sarthe
- Bertrand DEYRIS, Sous-Directeur de la MSA Marne Ardennes Meuse
- Astrid MORIN, Directrice Adjointe de la MSA des Côtes Normandes
- Philippe DEVARIEUX, Sous-Directeur de la MSA Picardie
- Laurent COLIN, Directeur Délégué au réseau & DSI, Caisse Centrale
- Magali MANGIN, Agent Comptable de la MSA Marne Ardennes Meuse
- Frédéric BRIGAUD Agent Comptable de la MSA du Limousin
- Nathalie MOORE de la MSA Alpes du Nord

D'autres contacts en cours : Pascal FOURNIER, Solène PITOLLAT, Agnès VEILLON, Pierre ERGAND...

L'arrivée de ces nombreux collègues, issus pour l'essentiel du Régime Général, nécessite une action de chacun pour les faire adhérer.

3. RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE SNAD DU 13 SEPTEMBRE 2017

Une nouvelle fois, nous avons eu un bon taux de participation à notre Assemblée Générale du 13 septembre dernier.

Il est toujours difficile de mobiliser les adhérents compte tenu des agendas chargés. Néanmoins, la période de rentrée (septembre) semble plus favorable que le mois de juin.

Cette organisation dans les nouveaux locaux de la CCMSA à Luminem, et, ce, 2 jours après l'installation des collaborateurs de la CCMSA a été bénéfique.

Le renouvellement du tiers sortant dans sa totalité doit toutefois démontrer qu'il nous faut mobiliser les collègues et favoriser l'engagement. Il nous faut coopter des candidatures au Conseil d'Administration pour le prochain renouvellement avec un équilibre des fonctions et des zones géographiques.

➤ Election du nouveau Bureau

Il est procédé au renouvellement du Bureau et dans le cadre d'un vote à l'unanimité sont élus :

- Edgard CLOEREC : Président
- Philippe HERBELOT : Vice-Président
- Isabelle GUEGADEN-MOREAU : Secrétaire
- Jean-Jacques LAFAYE : Trésorier
- Marie-Christine CHAMBE : Membre
- Franck ASTIER : Membre
- Etienne LE MAUR : Membre

Le Conseil d'Administration remercie chaleureusement Etienne LE MAUR pour ces années appréciées comme Trésorier, et note une passation à organiser avec Jean-Jacques LAFAYE, dont notamment le changement de compte bancaire.

4. ANALYSE DU QUESTIONNAIRE SNAD

Une cinquantaine de réponse ont été enregistrées au cours de l'été.

Il faut noter la vision des nouveaux recrutés sur le Régime Agricole : autonomie, qualité du fonctionnement en réseau, dimension politique, etc...

Nous percevons une légitimité quant aux orientations stratégiques d'ici à 2025... Quel bilan sera fait des mutualisations ? Y en aura-t-il un autre plan de Mutualisation ?

Des sujets lourds et complexes tels que la DSN, le TESA...

Le questionnaire ne dégage pas, à ce stade, de bouleversement dans l'exercice de la fonction d'Agent de Direction car nous sommes, en plus d'être hétérogènes sur les champs des mutualisations, qu'au démarrage des mutualisations de proximité. Beaucoup de collègues évoquent pour l'avenir des changements importants (périmètre, champ géographique, GPEC, champ de responsabilité...).

Par ailleurs, dans le cadre des mutualisations, la mission de l'Agent Comptable doit être approfondie au regard de son périmètre de responsabilité ; et sans doute, plus globalement, il nous faut être attentifs aux travaux de l'EN3S.

Les attentes des collègues sont claires dans l'accompagnement qui doit être impulsé par la CCMSA (formation, accompagnement à la prise de fonction, groupes d'échanges de bonnes pratiques, réunion thématique de proximité...)

Il faut noter que peu de collègues de la CCMSA ont répondu à ce questionnaire qui marquait plus l'actualité du moment (Mutualisation de proximité), mais le Conseil d'Administration reste attentif

à l'organisation de l'échelon national à l'aube de nombreux départs dont, en premier lieu, celui du Directeur Général de la CCMSA.

Une plus grande transparence sur l'application de la Convention Collective est attendue pour la CCMSA.

Il faut porter également attention à la situation des collègues de l'Informatique.

5. POINT DE SITUATION SUR LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE

Pour rappel, nous avons œuvré pendant de nombreux mois avec notre cabinet de lobbying Médiation & Arguments et avec nos collègues de l'UNSARSI (dénommé à présent UNSA Rsi CAD) afin que l'Etat fasse paraître le décret de mesure d'audience suite à la loi de 2015.

Le changement de gouvernement n'a pas fait évoluer le dossier, ce qui a déterminé notre demande auprès de la DGT exigeant la parution du décret en septembre 2017.

L'absence de réponse dans le délai de 2 mois vaut un rejet implicite et nous avons donc engagé à l'issue un référé en suspension auprès du Conseil d'Etat dont l'audience est prévue le 13 décembre.

Le Président du Syndicat du RSI et Edgard CLOEREC seront présents pour faire valoir notre préjudice induit par la non parution du décret.

Mais la situation du RSI est extrêmement complexe avec en plus la suppression du RSI dès le 1^{er} janvier prochain. En 2018, s'ouvre un champ de négociation qui sera réalisé par les syndicats du Régime Général, et, à ce stade, l'UNSA Rsi CAD a obtenu sa seule présence aux réunions de négociations sans signature des accords de transfert.

Les Agents de Direction du RSI ne sont donc pas associés à ce que sera leur avenir. Ce sont les syndicats du Régime Général avec le SNFOCOS en tête qui négocieront des accords spécifiques.

L'UCANSS n'a pas engagé de réflexion sur les affectations des collègues qui n'ont aucune garantie de postes réservés.

Les Agents de Direction du RSI sont donc totalement absents du débat les concernant.

Par ailleurs, la DGT a fait paraître, le 10 novembre, les arrêtés de représentativité pour la MSA, la CCAD et celle des agents et cadres.

L'arrêté nous concernant est sur le principe de celui du 23 décembre 2013, à savoir, la mesure d'audience sur les élus cadres de l'Institution avec pour effet cette fois au-delà de notre exclusion, celle de la CFTC.

Nous préparons avec notre cabinet d'avocat et notre conseil une contestation devant la Cour Administrative d'Appel de Paris avec deux arguments nouveaux par rapport à 2013 :

- un article de loi qui spécifie notre problématique qui maintenant doit, nous l'espérons, être également examiné ;
- une décision récente de la Cour d'Appel qui annule l'arrêté sur les praticiens (2013) dont sa portée reste à évaluer.

6. ACTUALITE SYNDICALE

La prochaine CPM du 13 décembre ne semble pas comporter d'enjeu particulier.

L'arrivée de nombreux collègues Agents de Direction dont la moitié arrive du Régime Général ou du RSI et, sans doute, une méconnaissance des éléments conventionnels confirme la nécessité d'être présent en communication et notamment à travers le site.

Une communication sur des thématiques données permettrait de créer un « trafic » sur notre site internet SNADMSA.

Il est évoqué l'idée d'un mail sur notre CCN accessible sur le site, ainsi que la dernière Lettre Toutes Caisses sur les modalités d'application du statut de CD est retenue.

Le prochain Conseil d'Administration devra trouver un nouveau thème de communication.

7. QUESTIONS DIVERSES

Les prochaines réunions du Conseil d'Administration du SNADMSA auront lieu en 2018 :

- le 13 mars ;
- le 20 juin ;
- le 5 décembre.

L'Assemblée Générale, quant à elle, se tiendra le 18 septembre 2018, à Bobigny.



Le Président,
Edgard CLOEREC